

**Le nouveau DPE
V3 2021**

**Diagmania vous
le simplifie**

01 Les échéances de la performance énergétique



Calendrier de mise en application

La durée de validité des DPE reste de 10 ans, sauf si des travaux sont réalisés auquel cas, il est conseillé de l'actualisé. Par suite du décret n° 2020 - 1610 du 17 décembre 2020 concernant les DPE, la durée de validité est amendée, suivant leur année de réalisation :

Validité	À partir du 01/07/2021	Jusqu'au 31/12/2022	À partir du 01/01/2023	Jusqu'au 31/12/2024	À partir du 01/01/2025
DPE réalisé entre 01/01/2013 et 31/12/2017	✓	✓	✗	✗	✗
DPE réalisé entre 01/01/2018 et 30/06/2021	✓	✓	✓	✓	✗
Nouveau DPE réalisé à partir du 01/07/2021, pour une durée de 10 ans	✓	✓	✓	✓	✓

02 Les principales évolutions du DPE.3

La méthode

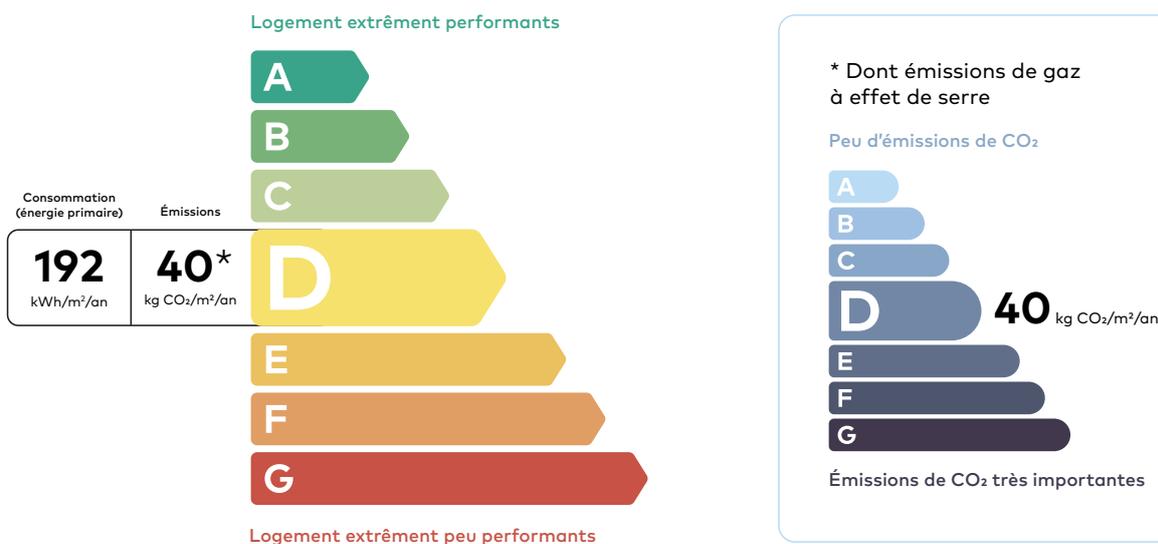
- ✓ Un seul moteur quelle que soit la typologie du bien : 3CL-DPE
- ✓ Disparition des étiquettes vierges
- ✓ Surface = Surface Habitable + véranda chauffée.
- ✓ Rapports identiques pour la vente et la location

L'opposabilité

- ✓ Les informations constitutives du DPE V3 sont opposables, les recommandations sont exclues.
- ✓ Les DPE V2 (les anciens), même utilisés après le 1^{er} juillet, ne sont pas opposables

L'étiquette

- ✓ Une seule étiquette avec une prise en compte des GES
- ✓ Prise en compte de l'éclairage et de la ventilation
- ✓ Prise en compte des dernières évolutions technologiques des matériaux et des équipements
- ✓ Dans certains cas, possibilité de générer un DPE au logement à partir d'un DPE à l'immeuble
- ✓ Les actes juridiques de biens F et G devront faire apparaître la liste des travaux pour atteindre E



03 Le nouveau rapport DPE.3

DPE Diagnostic de performance Énergétique (logement)

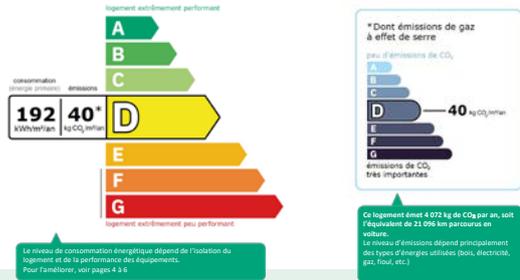
N° : ADEME non défini
Établi le : 06/07/2021
Valable jusqu'au : 05/07/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>



Adresse : 15 RUE DU DOCTEUR ROUX 94600 CHOISY LE ROI
Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : 1970
Surface habitable : 100 m²
Propriétaire :
Adresse : 15 RUE DU DOCTEUR ROUX 94600 CHOISY LE ROI

Performance énergétique et climatique



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.

entre **1 640 €** et **2 280 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

Informations diagnostiqueur

SARL DIAGMANIA
15 RUE DU DOCTEUR ROUX
94600 CHOISY LE ROI
Tel : 01 45 97 29 01

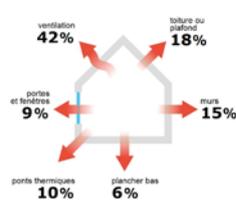
Diagnosticteur : KJAJ Jihad
Email : contact@diagmania.fr
N° de certification : 010-SE12-2018
Organisme de certification : WL CERT



[Signature]

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement) p.2

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



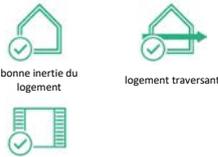
Système de ventilation en place



Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



Pour améliorer le confort d'été :

Faites isoler la toiture de votre logement.

Logement équipé d'une climatisation
La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :



D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement) p.3

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
chauffage	16 050 (17 618 € E.C.)	entre 1 320 € et 1 790 €	79 %
eau chaude	1 692 (1 878 € E.C.)	entre 130 € et 190 €	8 %
refroidissement	425 (465 € E.C.)	entre 50 € et 80 €	3 %
éclairage	435 (489 € E.C.)	entre 50 € et 80 €	4 %
auxiliaires	688 (759 € E.C.)	entre 90 € et 130 €	6 %
énergie totale pour les usages recensés :	19 289 kWh (20 367 kWh E.C.)	entre 1 640 € et 2 280 € par an	

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 1118 par jour.

*E.C. = énergie fiscale
* Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.
Les factures réelles dépendent de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

- Température recommandée en hiver → 19°C**
Chauffer à 19°C plutôt que 21°C c'est -19% sur votre facture soit -369€ par an.
Astuces : Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là. Chauffez les chambres à 17° la nuit.
- Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**
Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -84% sur votre facture soit -355€ par an.
Astuces : Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud. Aérez votre logement la nuit.
- Consommation recommandée → 1118/jour d'eau chaude à 40°C**
45€ consommés en moins par jour, c'est -26% sur votre facture soit -58€ par an.
Astuces : Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche. Réduisez la durée des douches.

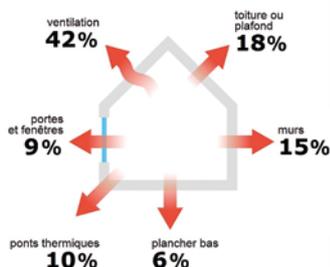
En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

04 Passoires énergétiques

La définition de «passoires énergétiques» diffère selon les textes: la loi Énergie et Climat de 2019, des décrets qui paraissent en ce moment et la future loi Climat et Résilience...! D'ici 2023, la référence unique devrait être les étiquettes F et G du DPE V3.

En 2023, les «passoires thermiques» dont la consommation énergétique dépasse les 450 kWh par m² et par an ne pourront plus être remises en location en métropole. Une première étape souhaitée par le gouvernement avant une interdiction à la location de tous les logements étiquetés F ou G en 2028.

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Confort d'été (hors climatisation)



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Production d'énergies renouvelables



Pompe à chaleur

Pour améliorer le confort d'été



Faites isoler la toiture de votre logement

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



Bonne inertie du logement



Logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs

05 Validité



10 ans inchangée

Les DPE réalisés avant le 1^{er} juillet 2021 restent valables au-delà de cette date, mais avec une limite de validité inférieure à 10 ans :

✓ DPE réalisés entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2017 : valides jusqu'au 31 décembre 2022.

✓ DPE réalisés entre le 1^{er} janvier 2018 et le 30 juin 2021 : valides jusqu'au 31 décembre 2024. Le DPE V3 sera valide 10 ans.

06 Principales informations à fournir au diagnostiqueur

Le DPE étant opposable et un outil majeur de la décence du logement, la réglementation prévoit que le propriétaire ou le professionnel remette au diagnostiqueur les éléments suivants :

- ✓ Informations relatives à l'année de construction (impôt, acte notarié...)
- ✓ Matériaux de construction et isolants utilisés à la construction et lors des différentes phases de rénovations énergétiques du bien (avec factures).
- ✓ Notice des appareils de production ECS, chauffage, refroidissement, VMC
- ✓ Ainsi qu'un justificatif de la Surface Habitabile (Loi Boutin, titre de propriété ou tout autres documents officiels
- ✓ Tantièmes de charges pour les immeubles collectifs ayant un chauffage collectif
- ✓ Concernant le système de production d'eau chaude et de chauffage, merci de prévoir les factures d'installation et contrats d'entretiens pour les logements disposant de système individuel. Dès lors que le chauffage est collectif, il est indispensable de disposer du type d'énergie utilisée (gaz, fioul, réseau de chaleur) ainsi que le descriptif de(s) la chaudière(s).

DPE / ANNEXES p.7

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifié (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel utilisé : **LCIEL Diagnostics v4 (Moteur TriBuEnergie: 1.4.22.8)** Justificatifs fournis pour établir le DPE :
 Référence du DPE : **KUJ2021/07/2000121** Photographies des travaux
 Investisseur fiscal du logement : **N/A**
 Référence de la parcelle cadastrale : **Section cadastrale AB, Parcelle numéro 123,**
 Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3D-DPE 2021**
 Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :
Néant

Généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
-----------------	----------------------	-------------------

Enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Surface du mur	Observé / mesuré	50 m²
Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	Instérieur
Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en blocs de béton creux
Épaisseur mur	Observé / mesuré	23 cm
Isolation	Observé / mesuré	oui
Année isolation	Document fourni	1989 - 2000
Surface de plancher bas	Observé / mesuré	50 m²
Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	un vide-sanitaire
État isolation des parois Aue	Observé / mesuré	non isolé
Isolation: oui / non / inconnue	Observé / mesuré	oui
Année isolation	Document fourni	1989 - 2000
Surface de plancher haut	Observé / mesuré	50 m²
Type de local non chauffé adjacent	Observé / mesuré	un combles totalement ventilé
Surface Alu	Observé / mesuré	50 m²
Surface Aue	Observé / mesuré	81 m²
État isolation des parois Aue	Observé / mesuré	isolé
Isolation	Observé / mesuré	non
Surface de baies	Observé / mesuré	4,96 m²
Placement	Observé / mesuré	Mur Ouest
Orientation des baies	Observé / mesuré	Ouest
Type ouverture (fenêtre battante...)	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Type de vitrage	Observé / mesuré	double vitrage
Épaisseur lame air	Observé / mesuré	16 mm
Présence couche peu émissive	Observé / mesuré	non
Gaz de remplissage	Observé / mesuré	Air
Inclinaison vitrage	Observé / mesuré	vertical
Type menuiserie (PVC...)	Observé / mesuré	PVC

Type volets	Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
Type de masques proches	Observé / mesuré	Absence de masque proche
Type de masques lointains	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Ouest / Fenêtre 1 Est
Type isolation	Observé / mesuré	ITE
Longueur du PT	Observé / mesuré	14,74 m
Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	lp: 5 cm
Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Ouest / Fenêtre 2 Ouest
Type isolation	Observé / mesuré	ITE
Longueur du PT	Observé / mesuré	14,74 m
Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	lp: 5 cm
Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur
Type de pont thermique	Observé / mesuré	Mur Ouest / Porte
Type isolation	Observé / mesuré	ITE
Longueur du PT	Observé / mesuré	5,01 m
Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré	lp: 5 cm
Position menuiseries	Observé / mesuré	au nu intérieur

Systèmes

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de ventilation	Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
Année installation	✗ Valeur par défaut	1948 - 1974
Énergie utilisée	Observé / mesuré	Électrique
Façades exposées	Observé / mesuré	plusieurs
Logement Traversant	Observé / mesuré	oui

Références réglementaires utilisées :
 Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 31 mars 2021/décret 2012-1342 du 3 décembre 2012, décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Notes : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par WICERT - 16, Rue de Villars 57100 THIONVILLE (détail sur www.cofrac.fr programme n°4-4-11)



Le #1 du diagnostic immobilier

01 45 97 29 01



 diagmania.fr